



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite Municipalité



AVIS PUBLIC

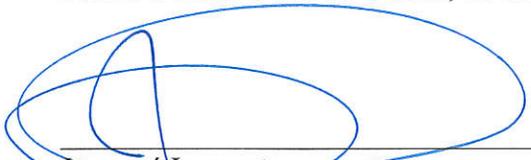
ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS POUR 2021, 2022 ET 2023

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité :

Que lors d'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité, séance convoquée exclusivement pour l'étude du **budget** et du **programme des dépenses d'immobilisations** et qui sera tenue le mardi **15 décembre 2020 à 20 h** au lieu ordinaire des délibérations, les membres de ce conseil :

- prendront en considération la **documentation des prévisions budgétaires** préparée pour la prochaine année financière ainsi que le **programme des dépenses d'immobilisations** pour les années 2021, 2022 et 2023;
- adopteront, s'il y a lieu, le **budget** pour l'année 2021 et le **programme des dépenses d'immobilisations** pour les années 2021, 2022 et 2023.

Donné à Saint-Félix-de-Valois, ce deuxième jour du mois de décembre deux mille vingt.

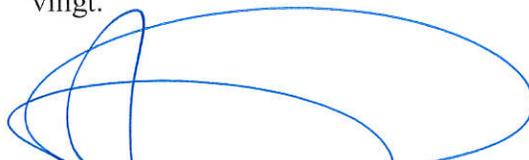


Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 13 h et 15 h, le 2^e jour du mois de décembre deux mille vingt.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce deuxième jour du mois de décembre deux mille vingt.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général/secrétaire-trésorier